

**Conseil Municipal du 7 mars 2025 – 18 h**  
**PROCES VERBAL N°41**

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Estelle BONNIOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Dominique ZARAGOZA,

Absents votants par procuration : Pauline SOULAIROL (donnée à D ZARAGOZA), Sébastien SILHOL (donnée à I.SILHOL), Christophe VIDAL (donnée à P LOUX),

Absents excusés : Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL,

Quorum : 10/15      Votants : 13/15

**1 – Élection du secrétaire de séance**

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

<b>Pour 13</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire de séance.**

**2 – Adoption du P.V. de la réunion du 31 janvier 2025**

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion 31 janvier 2025.

<b>Pour 13</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Aucune observation n'est formulée et le PV du 31 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.**

**3 – Rapport annuel médiathèque**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Nathalie BACAVE est en charge des animations et de la coordination de la médiathèque. Cette dernière présente au conseil le rapport annuel 2024 de la médiathèque ainsi que les projets en cours.

Questions des conseillers sur le rapport et sur la médiathèque :

- Horaires médiathèque : Mardi 14h-16h, Mercredi 9h-12h et 15h-18h30, Jeudi 16h30-18h30, Samedi 16h30-18h30
- Cinéma réseau bibliothèque uniquement possible à la médiathèque. La délocalisation n'est pas possible. Il faudrait faire de la salle J. Brel une annexe de la médiathèque pour y organiser des manifestations
- Le réseau lecture donne accès à tous les livres des 12 bibliothèques.
- Côté média non développé. Les DVD ne sont plus à la mode, la presse n'est pas demandée, les livres audio non plus.
- Augmentation des heures d'ouverture de la médiathèque par l'agent titulaire : la DRAC subventionnerait 6h en plus. La DRAC finance le réseau lecture et impose aux communes adhérente un mi-temps en médiathèque. La convention sera pour l'instant adaptée mais on ne sait pas si cela le sera dans le futur.
- Les bénévoles sont à inclure dans le projet d'augmentation des heures de la médiathèque.
- L'adhésion est gratuite dans toutes les bibliothèques du réseau. Il est impossible de faire payer.

**4 – CDG34 – Appel d'offre assurance des risques statutaires** – Délibération 2025-15

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal un courrier du centre de gestion de la fonction publique de l'Hérault (CDG34) concernant l'assurance des risques statutaires des agents.

Le CDG 34 a souscrit pour le compte de 312 collectivités et établissements publics du département, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques statutaires.

Ces contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2025, aussi, le CDG 34 va procéder à un appel d'offres en vue de leur renouvellement à compter du 1er janvier 2026 et pour une période de quatre ans.

La commune a l'opportunité de se joindre à cette démarche en confiant au CDG 34, le soin d'agir pour son compte.

Donner mandat ne nous engage pas à souscrire, mais nous donne la possibilité d'obtenir une offre à laquelle nous pourrions donner suite ou non.

Au terme de la procédure, le CDG 34 nous présentera l'offre retenue et nous conseillera sur le choix des garanties et des franchises.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

<b>Pour 13</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner mandat au centre de gestion de l'Hérault pour l'appel d'offre assurance des risques statutaires.**

#### **5 – CDG34 – Mission secrétaire général(e) de mairie itinérant(e)** – Délibération 2025-16

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal un courrier du centre de gestion de la fonction publique de l'Hérault (CDG34) concernant la mission secrétaire général(e) de mairie itinérant(e) (SGMI).

Il présente la convention d'adhésion.

En signant la convention, dès le 1<sup>er</sup> mai 2025, la commune pourra faire appel à la mission SGMI dans les situations suivantes :

- Remplacement sur un emploi permanent d'un agent à temps indisponible.
- Assurance de mission temporaire (accroissement d'activité, accroissement saisonnier)

Le tarif de cette mission est de 260 € la journée, 150 € la demi-journée, ou 40 € de l'heure. Cette prestation ne sera due qu'en cas d'utilisation.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

<b>Pour 13</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Le CDG34 va recruter plusieurs secrétaires générales itinérantes.**

**Cela n'empêche pas la commune de recruter une personne pour un remplacement de plus longue durée.**

**La mission de cette SGMI sera ponctuelle quelques heures ou jour par semaine si besoin.**

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention concernant la mission secrétaire général(e) de mairie itinérant(e).**

#### **6 – Ratios d'avancement de grade** – Délibération 2025-17

Monsieur ZARAGOZA rappelle au Conseil Municipal la délibération du 8 juin 2007 concernant le taux de promotion d'avancement de grade.

En effet, en application de l'article L. 522-27 du code général de la fonction publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Conseil Social Territorial.

La commune souhaite mettre à jour cette délibération et a sollicité l'avis du Conseil Social Territorial du CDG34, qui a émis un avis favorable pour des taux de 100 % sur tous les grades.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

<b>Pour 12</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 1 M BILHAC</b>
----------------	-----------------	----------------------------------

**Cela signifie que tous les agents qui respectent les critères d'éligibilité sont susceptibles d'obtenir une promotion mais que la commune n'a pas d'obligation de les nommer.**

**Un conseiller s'abstient de voter car il croit au concours plutôt qu'à l'avancement.**

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le taux de promotion de 100 % proposé sur tous les grades.**

#### **7 – Modification tableau des effectifs** – Délibération 2025-18

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le tableau d'avancement de grade de la commune. Elle précise que Madame Nathalie BACAVE, adjoint technique territorial à 35h est promouvable pour un avancement au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe. Il convient de créer le poste au tableau des effectifs. Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

<b>Pour 13</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des postes d'agent d'entretien et du périscolaire avec l'ajout des grades d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal et contractuel.**

### **8 – Affaires en cours – Affaires générales**

Madame SILHOL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances et les affaires générales.

- M le Sous-Préfet de Lodève rendra visite à Mme le Maire le 18 mars.
- Les entretiens pour le recrutement de l'agent technique auront lieu le 13 mars.
- Le prochain conseil municipal du 4 avril portera sur le vote du budget.
- La chambre d'agriculture n'a retenue aucune des parcelles proposées par la commune pour la pose de photovoltaïque en zone agricole.

### **9 – Affaires en cours Finances – Urbanisme - Travaux**

Monsieur ZARAGOZA souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances, l'urbanisme et les travaux.

- Plusieurs Déclaration préalable de travaux vont être déposées par la mairie pour la réfection de façade et les toilettes de la halle aux sports.

### **10 – Affaires en cours – scolaire - CCAS - environnement**

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les affaires scolaires, le CCAS, et l'environnement.

- La mise à jour de l'informatique à l'école est terminée. Le coût est d'environ 2000 e pour 18 ordinateurs fonctionnels.
- Le wifi à l'école n'est pas encore installé car le devis reçu est excessivement cher.
- La commune va procéder à ses obligation Légale de Débroussaillage très prochainement.

### **11 – Informations au Conseil Municipal**

Décisions du Maire

- Déclaration d'intention d'aliéner – Non-exercice du droit de préemption

Néant

- Autres Décisions

### **12 – Questions diverses**

- Zone bleue (M ; BILHAC) : Il faudrait ajouter un panneau 7/7j sur les panneaux de zone bleue de la place car cela est mal compris par la population.
- Sécurité entrée de village (P.Loux) : La commune attend le vote du budget pour contacter le département et travailler sur la sécurité des entrées de village, afin de ralentir la vitesse.
- Café associatif (E. Bonniol et B. Del-Rox) :

L'association « l'estanquet de Péret » est créée.

La présidente est Bernadette DEL-ROX, la trésorière Estelle BONNIOL et le secrétaire Régis MONTAGNE.

Souhaite une ouverture du café fin juin.

Fonctionnera avec des bénévoles.

Des subventions sont possibles.

La licence III est automatique, il suffit de la demander : vente d'alcool jusqu'à 18°.

Il manque un lieu de rencontre sur le village. Le problème est que les Pérotois ne participent pas ou peu aux manifestations. De plus, problème de stationnement dans le village malgré les parkings.

Il manque maintenant à trouver un lieu. La municipalité mettra un local à disposition gratuitement de l'association. Elle souhaite un lieu en cœur de village car il est en train de mourir, il y a ce besoin de lien social et l'épicerie sera partenaire.

La salle Oromakos manque de visibilité et de place et n'a pas d'extérieur.

La salle Fréjaville serait idéale. Difficile car il y a des cours de musique tous les jours et elle a été aménagée avec de la moquette.

L'ancienne poste serait bien mais elle n'est pas accessible et on ne connaît pas le risque d'effondrement du plafond étant donné que le logement adjacent est en état de sinistre.

La dernière étape après le choix du local sera un audit public puis une réunion publique.

Fin de la séance à 19h54.

Le secrétaire  
Bruno CASTES

Le Maire  
Isabelle SILHOL